

Appel à manifestation d'intérêt**Présentation de vélos adaptés et solutions de mobilité inclusive
Evènement « Vélos pour tous ! »**

Parvis de l'Hôtel de Ville (4e)
Samedi 3 octobre 2026

La Ville de Paris organise, le samedi 3 octobre 2026, de 11 à 18h, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, un événement grand public intitulé « **Vélos pour tous !** », consacré à la promotion de la pratique du vélo auprès des publics qui en sont aujourd'hui les plus éloignés.

L'événement réunira des acteurs institutionnels, associatifs et économiques autour d'espaces de démonstration, d'information et d'essais destinés notamment aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux personnes en reprise de pratique, aux familles et au grand public.

La Ville publie le présent appel à manifestation d'intérêt concurrente.

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

La Ville de Paris recherche des opérateurs économiques en mesure de présenter une offre complète et cohérente de solutions de mobilité inclusive. À ce titre, le candidat devra être en capacité de proposer, au sein d'un même espace d'exposition :

- une gamme de vélos adaptés aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite ;
- des solutions destinées aux personnes âgées favorisant le maintien de l'autonomie ;
- des vélos familiaux ou autres solutions de mobilité inclusive ;
- des démonstrations et essais encadrés destinés au grand public.

Conditions financières

La participation à l'événement est soumise au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public, conformément aux dispositions applicables de la Ville de Paris.

Pour le présent appel à manifestation d'intérêt, le tarif applicable est celui correspondant à l'Hôtel de Ville végétalisé – espace vert, soit 7,62 € HT par m² et par jour d'occupation.

La surface effectivement mise à disposition ainsi que le montant définitif de la redevance seront arrêtés par la Ville de Paris en fonction des besoins de l'événement et de l'implantation retenue.

Conditions d'occupation

Le ou les opérateurs retenus disposeront d'un espace d'exposition au sein du village de l'événement. Les modalités précises d'implantation, de fonctionnement, d'horaires et de sécurité seront définies par la Ville de Paris et son prestataire événementiel.

Aucune vente ne pourra être réalisée sur le site de l'événement.

Dossier de candidature

Les candidats adresseront :

- une présentation de leur structure ;
- une description des matériels ou solutions proposés ;
- les modalités d'animation et d'essais envisagées ;
- les références utiles en matière de mobilité inclusive ou de vélos adaptés ;
- leurs contraintes techniques éventuelles (surface souhaitée, alimentation électrique, etc.).

Le dossier complet devra être envoyé électroniquement à l'adresse : pierre.launay@paris.fr
avant le 16 août à 12h.

Critères d'appréciation

En cas de manifestation d'intérêt, les critères permettant de retenir un exploitant seront :

1. la pertinence des matériels proposés au regard des objectifs de l'événement ;
2. la diversité de la gamme présentée ;
3. la qualité des animations et modalités d'essais proposées ;
4. l'expérience du candidat dans le domaine des mobilités inclusives et des vélos adaptés.

La Ville de Paris se réserve la possibilité de ne pas donner suite à cette consultation. Elle n'est soumise à aucun délai pour la désignation du ou des titulaires des autorisations susceptibles d'être délivrées à l'issue de la procédure. La participation au présent appel à manifestation d'intérêt ne donne lieu à aucune indemnisation ni remboursement, quelle que soit la suite donnée aux propositions des candidats.

Publicité préalable pour une occupation du domaine public conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.